

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2022

de la Commune de Sauvigny-le-Bois et de ses budgets annexes

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Ces budgets sont présentés avec la reprise des résultats de 2021

La commune ne compte pas 1 mais 3 budgets différents:

- Le Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, activités scolaires et périscolaires,)
- Le Budget du service assainissement
- Le Budget Télécommunications et réseaux câblés

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif global de la Commune pour 2022 (opérations réelles+ opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 1^{er} avril 2022 s'élève à 2 370 551,00 €

Le budget primitif de la commune a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services malgré la diminution constante des dotations de l'Etat

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 718 576,27 € (chapitre 023 + chapitre 042)

1 / Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	Crédits votés 2021	Budget voté 2022	Variation
Charges à caractère général	278 977,00 €	236 102,00 €	-15.37 %
Charges de personnel	362 400,00 €	340 762,00 €	-5.97 %
Atténuations de produits	7 000,00 €	7 000,00 €	0.00 %
Autres charges de gestion courante	107 595,00 €	114 629,59 €	+ 6.54 %
Total dépenses de gestion courantes	755 972,00 €	698 493,59 €	-7.60 %
Charges financières	30 200,00 €	27 600,00 €	-8.61 %
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	10 000,00 €	100.00 %
Dotations aux provisions	800,00 €	1001,14 €	+ 25,14%
Dépenses imprévues	12 600,00 €	15 000,00 €	+ 19.05 %
TOTAL opérations réelles	804 572,00 €	752 094,73 €	- 7.06 %
Opérations d'ordre (amortissement)	9 990,00 €	0,00 €	-100.00 %
Virement à la section d'investissement	493 709,00 €	718 576,27 €	+ 45.55 %
TOTAL opérations d'ordre	503 699,00 €	718 576,27	+ 42.66 %
Total DEPENSES	1 308 271,00 €	1 470 671,00	+ 12,41%

Les charges à caractère général enregistrent une diminution compte tenu des travaux de voirie 2021

Les charges exceptionnelles 2022 concernent l'annulation de factures concernant des frais de scolarité

2 / Recettes de fonctionnement

RECETTES	Crédits votés 2021	Budget voté 2022	Variation
Atténuations de charges	5 900,00 €	4 200,72 €	-28.80 %
Produits des services, du domaine	294 315,00 €	304 947,00 €	+ 3.61 %
Impôts et taxes	431 132,00 €	440 532,00 €	+2.18 %
Dotations, subventions et participations	118 155,00 €	112 536,00 €	- 4.76 %
Autres produits de gestion courante	56 000,00 €	66 257,00 €	+18.32 %
TOTAL recettes gestion courante	905 502,00 €	928 472,72 €	0.00 %
Produits exceptionnels	1 000,12 €	6 500,00 €	+549.92 %
TOTAL opérations réelles	906 502,12 €	934 972,72 €	+ 3.14 %
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	
Total RECETTES	906 502,12 €	934 972,72 €	+ 3.14 %

Les atténuations de charges sont en diminution suite à l'arrêt des remboursements d'arrêts de travail.

Les taux d'imposition restent identiques à ceux votés en 2021 soit 35,03 % pour la Taxe sur le foncier bâti et 35,79 % pour la Taxe sur le foncier non bâti

BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes de l'assainissement collectif de la Commune

Le budget primitif global 2021 pour l'assainissement (opérations réelles+ opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 1^{er} avril 2022 s'élève à 524 119,00 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / Dépenses de fonctionnement

Il s'agit essentiellement de dépenses liées au contrat de prestations de services pour l'entretien du réseau et des stations d'épuration, à la fourniture d'eau et d'électricité, à l'entretien et à la réparation du réseau d'assainissement.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liés aux charges de personnel, au remboursement des intérêts des emprunts et aux dotations aux amortissements.

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement, aux subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie (prime d'épuration).

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2021 et la quote-part des subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	143 871,00 €	Vente de produits..	82 000,23 €
Charges de personnel	4 000,00 €	Subventions d'exploitation	1 856,00 €
Atténuations de produits	200,00 €		
Autres charges de gestion courante	2 856,00 €		
Total gestion des services	150 927,00 €	Total gestion des services	83 856,23 €
Dotations aux provisions	1 000,00 €		
Total dépenses réelles	151 927,00 €	Total recettes réelles	83 856,23 €
Virement à la section d'invt	70 249,00 €		
Dotations aux amortissements	44 000,00 €	Opération d'ordre	36 200,00 €
Total dépenses d'ordre	114 249,00 €	Total recettes d'ordre	36 200,00 €
TOTAL	266 176,00 €	TOTAL	120 056,23 €

Le résultat 2021 a été reporté en recettes de fonctionnement pour 146 119,77 € (compte 002)

Les produits de services intègrent le remboursement des travaux d'extension des parcelles à Sauvigny et Etaules le Haut.

Les produits exceptionnels sont liés à la reprise de l'ancienne faucheuse.

Le résultat 2022 a été reporté en partie en fonctionnement pour 535 698,28 € (compte 002)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 / Dépenses d'investissement

Sont prévues essentiellement pour les dépenses nouvelles des achats de terrains , la restauration des vitraux de l'église, les travaux de la salle des fêtes, l'aménagement d'un plateau multisports, la mise en place d'un éclairage public Led intelligent des aménagements de sécurité aux entrées de Sauvigny et Faix , de l'achat d'une épareuse, d'illuminations de Noël, d'une stèle pour le cimetière des achats et de matériel informatique,

2 / Recettes d'investissement

Pour 2021, les recettes d'investissement proviennent des subventions (salle des fêtes , vitraux, informatique, fond de concours voirie), du FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES 2022 (Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT	RECETTES 2022 Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT
Immobilisations incorporelles	18 500,00 €	Subventions d'investissement	53 529,00 €
Immobilisations corporelles	525 451,00 €		
Subventions d'équipement versées	97 900,00 €		
Immobilisations en cours	150 000,27		
Total dépenses d'équipement	674 266,27 €	Total recettes d'équipement	53 529,00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisés	99 474,73 €
Emprunts et dettes	88 110,00 €	Dotations fonds et réserves	28 300,00 €
Total dépenses réelles	879 961,27 €	Total recettes réelles	181 303,73 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	718 576,27 €
Total DEPENSES	879 961,27 €	TOTAL RECETTES	899 889,00

Le déficit d'investissement 2021 a été reporté en dépenses d'investissement pour 19 918,73 € (compte 001)

III L'ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts représente 87 110,00 euros en 2022 et l'encours total de la dette au 01/01/2022 s'élève à 896 239,47 € soit 1 216,06 €/habitant.

LE MAIRE
Didier DES



II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 / Dépenses d'investissement

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts, , d'opérations d'ordre (liées aux amortissement), des travaux sur le réseau et la station

2 / Recettes d'investissement

Nous retrouvons dans cette partie la Participation pour le Financement à l'assainissement collectif et des opérations d'ordre liées aux amortissements.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES 2022 (Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT	RECETTES 2020 Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT
Immobilisations corporelles	221 035,00 €	Subventions d'investissement	20 000,23 €
Total dépenses d'équipement	221 035,00 €	Total recettes d'équipement	20 000,23 €
Emprunts et dettes	708,00 €		
Total dépenses réelles	221 743,00 €	Total recettes réelles	20 000,23 €
Opérations d'ordre	36 200,00 €	Opérations d'ordre	114 249,00 €
Total DEPENSES	257 943,00 €	TOTAL RECETTES	134 249,23 €

L'excédent d'investissement 2021 a été reporté en recettes d'investissement pour

123 693,77 € (compte 001)

LE MAIRE
Didier IDES



BUDGET Télécommunications et réseaux divers

Ce budget annexe retrace les opérations comptables des travaux de télécommunications et réseaux divers.

Le budget primitif global 2022 pour ce budget (opérations réelles + opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 1^{er} avril 2022 s'élève à 11 865,70 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à la fourniture d'électricité, et aux dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la subvention de la commune du report de l'excédent 2021, de la quote-part des subventions d'investissement

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	4 500,00 €		
Total gestion des services	4 500,00 €	Total gestion des services	
		Produits exceptionnels	4 352,59 €
Total dépenses réelles	4 500,00 €	Total recettes réelles	4 352,59 €
Dotations aux amortissements	950,00	Quote-part des subventions d'investissement	550,00
Total dépenses d'ordre	950,00	Total recettes d'ordre	550,00
TOTAL dépenses	5 450,00 €	TOTAL recettes	4 902,59

Le résultat 2021 a été reporté en recettes de fonctionnement pour 547,41 € (compte 002)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux immobilisations, et d'opérations d'ordre (liées aux amortissements).

Pour 2022, les recettes d'investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations corporelles	5 865,70 €		
Total dépenses réelles	5 865,70 €	Total recettes réelles	
Opérations d'ordre	550,00 €	Opérations d'ordre	950,00
TOTAL	6 415,70 €	TOTAL	950,00

L'excédent d'investissement 2021 a été reporté en recettes d'investissement pour 5 465,70 € (compte 001)

LE MAIRE
Didier IDES

